

COMPTE RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2011

L'an deux mille onze, le dix-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents : M. TERRAL, Maire.

Mrs ANENTO, Mme METGE, Mrs TERRASSIE, FABRE, Adjoint.

Mmes ITRAC, BODHUIN, Mrs PUECH, MOSTARDI, RIEUX, GARCIA, SALVADOR, PALMA, VINCELOT, HERNANDEZ, DUREL, Conseillers municipaux.

Excusés : M. DELPUECH qui a donné procuration à M. TERRASSIE.

M. GIRME qui a donné procuration à M. PUECH.

M. MANDIRAC qui a donné procuration à M. HERNANDEZ.

Secrétaire de séance : M. Emile ANENTO.

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- Chemin station d'épuration Route de Montans.
- Modification Dénomination : « Impasse du Bourriou » au lieu de « Chemin de Rivière Basse ».
- Dénomination – Hommage à Marcel CARRIER.

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

1) Budget principal

M. le Maire présente le compte administratif du budget principal 2010 à l'Assemblée :

- Fonctionnement (F)

Mandats émis : 1 302 001,17 €

Titres émis : 1 408 142,85 €

Résultat de l'exercice : Excédent + 106 141,68 €

Résultat reporté 2009 : Excédent + 96 890,53 €

Résultat de clôture : Excédent + 203 032,21 €

- Investissement (I)

Mandats émis : 1 151 877,88 €

Titres émis : 864 762,89 € (dont 120 000 € part résultat Fonctionnement 2009 affecté à l'investissement)

Résultat de l'exercice : Déficit - 287 114,99 €

Résultat reporté 2009 : Excédent + 460 671,32 €

Résultat de clôture : Excédent + 173 556,33 €

Soit : - Résultat global de l'exercice (F+I) = Déficit - 180 973,31 €

- Résultat global de clôture (F+I) = Excédent + 376 588,54 €

➤ **Restes à Réaliser (I)**

- Dépenses : - 279 019,07 €

- Recettes : 221 851,30 €

Soit Déficit RAR : - 57 167,77 €

Soit Résultat TOTAL (F + I) : 319 420,77 €

⇒ **Investissement = Excédent : 116 388,56 €**

⇒ **Fonctionnement = Excédent : 203 032,21 €**

M. le Maire cède la présidence à M. ANENTO Emile pour le vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Le Compte Administratif 2010 du Budget Principal est adopté à l'unanimité.

2) Service Assainissement

M. le Maire présente le Compte Administratif du Service Assainissement 2010 à l'Assemblée :

- Fonctionnement (F)

Mandats émis = 134 969,95 €

Titres émis = 133 597,42 €

Résultat de l'exercice : Déficit – 1 372,53 €

Résultat reporté 2009 = Excédent 60 000 €

Résultat de clôture = Excédent : 58 627,47 €

- Investissement (I)

Mandats émis = 83 009,55 €

Titres émis = 400 863,34 € (dont 46 158,77 € part résultat Fonctionnement 2009 affecté à l'investissement)

Résultat de l'exercice = Excédent 317 853,79 €

Résultat reporté 2009 = Déficit – 267 313,47 €

Résultat de clôture = Excédent 50 540,32 €

Soit :

- résultat global de l'exercice (F+I) = Excédent 316 481,26 €

- résultat global de clôture (F+I) = Excédent 109 167,79 €

➤ **Restes à Réaliser (I)**

Dépenses – 22 665,09 €

Recettes 0

Soit Déficit RAR = - 22 665,09 €

Soit résultat total (F+I) = Excédent 86 502,70 €

▪ Investissement = Excédent 27 875,23 €

▪ Fonctionnement = Excédent 58 627,47 €

M. le Maire cède la présidence à M. ANENTO Emile pour le vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Le Compte Administratif 2010 du Service Assainissement est adopté à l'unanimité.

II – COMPTES DE GESTION 2010 - BUDGET PRINCIPAL ET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir entendu et voté les comptes administratifs Budget Principal et Service Assainissement :

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion 2010 dressés par le Trésor Public de Gaillac pour le Budget Principal et le Service Assainissement.

III – AFFECTATION DES RESULTATS 2010

❖ AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Principal 2010 :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2010 du Budget Principal de la Commune de Brens fait apparaître les résultats suivants :

▪ **SECTION INVESTISSEMENT**

- résultat cumulé au 31/12/2009	Excédent :	+ 460 671,32 €
- résultat de l'exercice 2010	Déficit :	- 287 114,99 €
- <u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2010</u>	Excédent :	+ 173 556,33 €

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2011 à la ligne 001 Recettes.

Restes à réaliser Recettes	+ 221 851,30 €
Restes à réaliser Dépenses	- 279 019,07 €
<u>Soldes Restes à réaliser</u>	<u>Déficit : - 57 167,77 €</u>

Soit un excédent de financement de 116 388,56 €.

▪ **SECTION FONCTIONNEMENT**

Rappel du résultat cumulé au 31/12/2009	Excédent	+ 216 890,53 €
Déduire partie affectée à l'investissement en 2010		- 120 000 €
Résultat de l'exercice 2010	Excédent	+ 106 141,68 €
<u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2010</u>	Excédent	+ 203 032,21 €

⇒ **Le résultat à affecter est positif 203 032,21 €.**

Sur proposition de M. le Maire et conformément aux dispositions règlementaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Affectation en réserves supplémentaires pour budget 2011 (c/1068)	83 000 €
- Report à nouveau au budget 2011 ligne 002 Recettes (Section Fonctionnement)	120 032,21 €

❖ **AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF**
- SERVICE ASSAINISSEMENT 2010 -

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2010 du Service Assainissement de la Commune de Brens fait apparaître les résultats suivants :

▪ **SECTION INVESTISSEMENT**

- résultat cumulé au 31/12/2009	Déficit :	- 267 313,47 €
- résultat de l'exercice 2010	Excédent :	+ 317 853,79 €
- <u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2010</u>	Excédent :	+ 50 540,32 €

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2010 à la ligne 001 Recettes.

Restes à réaliser Recettes	0
Restes à réaliser Dépenses	- 22 665,09
<u>Soldes Restes à réaliser</u>	<u>Déficit : - 22 665,09 €</u>

Soit un excédent de financement de 27 875,23 €.

▪ **SECTION FONCTIONNEMENT**

Rappel du résultat cumulé au 31/12/2009	Excédent	+ 106 158,77 €
Déduire partie affectée à l'investissement en 2010		- 46 158,77 €
Résultat de l'exercice 2010	Déficit	- 1 372,53 €

Résultat comptable cumulé au 31/12/2010 **Excédent** + **58 627,47 €**

⇒ **Le résultat à affecter est positif : 58 627,47 €.**

Sur proposition de M. le Maire et conformément aux dispositions règlementaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Affectation en réserves supplémentaires pour budget 2011 (c/1068) **10 000 €**
- Report à nouveau au budget 2011 ligne 002 Recettes (Section Fonctionnement) **48 627,47 €**

IV – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2011

M. le Maire présente à l'Assemblée la proposition de la Commission Finances du 12 avril 2011 d'augmenter le taux des 3 taxes locales (TH – TFB – TFNB) de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

➤ **d'augmenter le taux des 3 taxes locales de 2% pour l'année 2011 soit :**

- Taxe d'Habitation : 11,24%
- Taxe Foncière / Bâti : 19,73 %
- Taxe Foncière / Non Bâti : 82,64%

V – BUDGETS COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT 2011

1) Budget Principal Commune 2011

M. le Maire présente les propositions de la commission finances du 12 avril 2011.

Section Fonctionnement

TOTAL Dépenses : 1 543 147 €

- Charges de gestion courante = 1 456 178,95 €
(dont atténuation de produits 2 000 €)
- Charges financières = 72 926 €
- Charges exceptionnelles = 1 000 €
- Dépenses imprévues = 13 042,05 €

TOTAL Recettes = 1 543 147 €

- Recettes de gestion courante = 1 407 713 €
(dont atténuation de charges 53 400 €)
- Produits exceptionnels = 2 305 €
- Travaux en régie = 13 097 €
- Résultat positif reporté = 120 032 €

Section Investissement

TOTAL Dépenses : 666 805,91 €

- Dépenses d'équipement = 556 919,07 €

Soit :

- ⇒ RAR = 279 019,07 €
- ⇒ Nouvelles propositions = 277 900 €

- Remboursement Capital Emprunts = 78 972 €
- Dépôts et cautionnements 1 200 €
- Dépenses imprévues 16 517,84 €
- Opérations patrimoniales 13 197 €

Dont travaux en régie 13 097 €

TOTAL Recettes = 666 805,91 €

- Recettes d'équipement = 245 893,58 €

Soit :

- ⇒ RAR = 221 851,30 €
- ⇒ Nouvelles propositions = 24 042,28 €
- Dépôts et cautionnements = 800 €
- FCTVA = 138 000 €
- TLE = 8 000 €
- Réserves = 83 000 €
- Produits de cession = 17 556 €
- Résultat positif reporté = 173 556,33 €

Le budget principal de la Commune 2011 est voté à l'unanimité.

2) Budget Service Assainissement 2011

M. le Maire présente les propositions de la Commission Finances du 12 avril 2011.

Section Fonctionnement :

TOTAL Dépenses : 181 283,17 €

- Dépenses de gestion du service : 53 100 €
(dont atténuation de produits : 8 300 €)
- Charges financières 11 604,62 €
- Charges exceptionnelles 51 000 €
- Dépenses imprévues 11 075,08 €
- Virement à section d'investissement 29 527,29 €
- Amortissement immobilisations 24 976,18 €

TOTAL Recettes : 181 283,17 €

- Recettes de gestion de service : 80 400 €
- Amortissement Subvention d'équipement : 2 255,70 €
- Transfert de charges exceptionnelles : 50 000 €
- Résultat positif reporté : 48 627,47 €

Section d'Investissement :

TOTAL Dépenses : 119 350,79 €

- Dépenses d'équipement = 51 565,09 €
- Soit :
- RAR = 22 665,09 €
- Nouvelles propositions = 28 900 €
- Remboursement Capital Emprunts = 11 230 €
- Dépenses imprévues = 4 300 €
- Amortissement subvention équipement = 2 255,70 €
- Charges à étaler (Subvention Equipement STEP GAILLAC) = 50 000 €

TOTAL Recettes : 119 350,79 €

- FCTVA = 3 907 €
- Réserves = 10 000 €
- Virement Section Fonctionnement = 29 527,29 €
- Amortissement immobilisations = 17 737,92 €
- Amortissement charges à étaler = 7 638,26 €
- Résultat positif reporté = 50 540,32 €

Le Budget du Service Assainissement 2011 est voté à l'unanimité.

□ **M. le Maire apporte quelques précisions relatives à la station d'épuration Route de Montans :**

L'étude réalisée par le Cabinet SEBA prévoit 3 hypothèses :

- 1) Construction d'un poste de refoulement et canalisations de refoulement jusqu'à la station de GAILLAC : 232 045 € HT.
- 2) Construction d'un réseau gravitaire jusqu'à la lagune existante de Montans (projet abandonné) : 246 011,90 € HT.
- 3) Création d'une lagune ou filtre planté de roseaux : 263 676 € HT.

Il informe l'Assemblée des dysfonctionnements de la station :

- infiltration d'eau

La consommation électrique du poste de refoulement Route de Lavaur a fortement augmenté depuis 2008 (X5).

Une pompe a du être remplacée à la station.

Afin d'éviter les désagréments dus au délai de réception du matériel, la mairie stockera une pompe de rechange.

M. le Maire précise que les rapports réguliers du SATESE relèvent la vétusté de certains équipements mais constatent la conformité du rejet au fossé.

Il ajoute que les services techniques assurent la maintenance hebdomadaire de la station et font fonctionner un équipement vétuste avec les moyens à leur disposition.

M. TERRASSIE précise que le curage du fossé sera effectué par les services du Conseil Général en juillet prochain et que ces derniers apporteront leur aide à la Commune pour l'abattage du peuplier gênant.

M. le Maire propose de faire réaliser une étude sur la réhabilitation de cette station.

Il ajoute qu'en 2012 le SPANC (Tarn et Dadou) procèdera au contrôle des dispositifs d'assainissement autonome sur la Commune.

Une étude sur l'assainissement des hameaux est en cours.

VI – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL

1) Aménagement sécuritaire : plateau ralentisseur Ecole RD13

Demande de subvention au Conseil Général au titre du produit des amendes de police (Annule et remplace la délibération du 24 février 2010)

- Considérant la nécessité de sécuriser la traverse du village sur la RD13 à hauteur des Ecoles,
- Vu l'avis favorable du Conseil Général en date du 16 février 2010 au remplacement des coussins berlinois par un plateau traversant pour ralentir la vitesse des véhicules,
- Vu le devis établi par SACER Atlantique en date du 29/03/2011 d'un montant de 6 218 € HT soit 7 436,73 € TTC, M. le Maire invite l'Assemblée à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du produit des amendes de police au taux de 30% du montant HT des travaux pour le financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet sus visé d'un montant de 6 218 € HT soit 7 436,73 € TTC.
- Décide de solliciter ladite subvention auprès du Conseil Général.
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

- Montant de la dépense : 6 218 € HT (7 436,73 € TTC).
- Subvention Conseil Général : 1 865,40 € HT.
- Charge communale : 5 571,33 € TTC.
(dont récupération FCTVA : 1 151,35 € = 7 436,73

2) Embellissement du village 1^{ère} tranche – « Urbanisation rue des Rives »

Considérant le projet d'urbanisation de la Rue des Rives que la Commune envisage de réaliser courant 2011, M. le Maire invite l'Assemblée à solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour cette

opération dont le montant estimatif de 103 284,53 € TTC soit 86 358,30 € HT, se décompose comme suit :

- travaux routiers et dépendances – réseaux : 69 448,30 € HT
- travaux d'embellissement : 16 910,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au taux de 15% du montant de 86 358,30 € HT.

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Conseil Général $86\,358,30\ € \times 15\% = 12\,953,75\ €$
 - Part communale = 90 330,78 €
(dont FCTVA : 15 990,51 € soit $103\,284,53\ € \times 15,482\%$)

VII – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAGRAVE EN COURS DE REVISION

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la délibération du Conseil Municipal de Lagrave du 16 mars 2011 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision et du contenu du document transmis par cédérom.

Le Conseil Municipal de Brens après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la Commune de Lagrave.

VIII – DEMANDE ASSOCIATION RYTHM'N BOUGE

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de l'Association Rythm'Bouge du 29/03/11 relatif à la réservation de l'Espace socio culturel pour sa soirée de fin d'année, au meilleur tarif.

Le Conseil Municipal, à la majorité par 14 voix Pour (dont 2 représentés) décide d'appliquer le tarif en vigueur pour les Associations extérieures soit 400 € pour une journée en semaine (5 élus dont 1 représenté) ayant proposé l'application d'un tarif réduit (200 €) compte tenu de la domiciliation de certains élèves sur la Commune.

IX – QUESTIONS DIVERSES

▪ Chemin de la station d'épuration

La mise en place de panneaux « STOP » sur le chemin de la station suite à la signalisation effectuée par le Conseil Général sur le domaine routier départemental, suscite une réflexion sur le statut du chemin qui appartient à ce jour au domaine privé de la Commune et son devenir :

- Faut-il fermer le chemin ou l'ouvrir à la circulation publique ?

▪ Modification dénomination

M. le Maire fait part de la demande de modification de la dénomination du « chemin de Rivière Basse » émise par les riverains qui proposent « Impasse du Bourriou ».

M. le Maire propose de satisfaire cette demande.

M. ANENTO précise que la dénomination « Chemin de Rivière Basse » a été validée par le Conseil Municipal et qu'elle correspond à la dénomination cadastrale de ce chemin.

Le Conseil Municipal à la majorité par 14 voix Contre (dont 3 représentés) et 2 voix Pour le changement de dénomination, décide de maintenir l'appellation « chemin de Rivière basse ».

▪ Dénomination de l'école élémentaire « Ecole élémentaire Marcel Carrier »

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que Marcel Carrier, âgé de 102 ans est né et a grandi à Brens dans une maison à l'angle de la Rue du Nord et de la Rue du Tailleur. Prisonnier dans un camp pendant la 2^{ème} guerre mondiale, il a publié tout au long de sa vie des recueils de poèmes. Il précise que sa famille souhaiterait que son nom soit donné à une rue ou à un bâtiment public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui rendre hommage et de dénommer l'école élémentaire de Brens « Ecole Elémentaire Marcel Carrié ».

La cérémonie sera organisée le vendredi 20 Mai à 18 H à l'école et sera suivie d'un vin d'honneur à l'Espace socio culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 H 45.

Le Maire,